

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉDÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 8 octobre 2026

Objet de la délibération
Décision modificative n°4

L'an deux mille vingt-six, et le huit octobre à 18h00,

Le Conseil Syndical du SIVOM de la Grave – Villar d'Arène, dûment convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PIC, Président.

Numéro de la délibération
N° 36.2026

Présents : Jean-Pierre PIC, Beatrice ALBERT, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, Elodie LEFEBVRE, Julie ARNAUD

Date de la convocation
28 septembre 2026

*Nombre de membres en exercice : 6**Nombre de membres présents : 6**Nombre de pouvoirs : 0**Nombre de votants : 6****Le quorum (4) est atteint (6 présents)***

Date d'affichage
20 octobre 2026

Secrétaire de séance : Philippe SIONNET*** * ***

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants relatifs au budget ;

VU la délibération n°10.2026 du 5 mars 2026 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2026 ;

VU la délibération n°29.2026 du 18 juin 2026 votant la décision modificative n°1 ;

VU la délibération n°30.2026 du 18 juin 2026 votant la décision modificative n°2 ;

VU la délibération n°36.2026 du 8 octobre 2026 votant la décision modificative n°3 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget du SIVOM ;

Le Président **PROPOSE** les crédits supplémentaires suivants ;

COMPTES DÉPENSES			
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
204/20421/23	Biens mobiliers, matériels et études	3 000,00€	
011/60632	Fournitures de petit équipement		1 500,00€
011/61551	Matériel roulant		584,80€
21/2157/18	Matériel et outillage de voirie		652,92€
21/2188/18	Autres immobilisations corporelles		262,28€
023/023	Virement à la section d'investissement	2 084,80€	
TOTAL		5 084,80€	3 000,00€

COMPTES RECETTES			
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021/021/OPFI	Virement de la section d'exploitation	2 084,80€	
TOTAL		2 084,80€	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

-d'approuver la décision modificative

Nombre de voix pour : 6

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de déports : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance,
Philippe SIONNET

